



CONDITIONS

Ce concours a pour objet de faire émerger, puis soutenir des projets originaux, portés par des jeunes, dans les domaines culturel, artistique, éducatif, humanitaire ou social.

Pour être candidat :

- Le candidat doit avoir entre 18 et 30 ans ;
- Être issu ou en lien avec un organisme d'inspiration chrétienne ou sociale ;
- Avoir un projet original dans un domaine culturel, artistique, humanitaire ou social. Ce projet peut être déjà engagé.

Ce projet présenté dans un premier temps par écrit à partir de juin 2015 - doit pouvoir être présenté oralement, de façon dynamique, en vue de la remise du prix du Trophée de l'engagement Saint-Christophe RCF. Tous les candidats sont donc susceptibles, selon l'intérêt de leur projet de passer sur l'antenne de RCF.

Le déroulement des sélections a lieu en deux phases

- **1 - Au plan régional**

Une première sélection aura lieu dans chacune des 8 régions mutualistes de la Mutuelle Saint-Christophe assurances à l'occasion du conseil régional qui se tiendra entre avril et novembre 2016. Un prix de 1 000 euros sera remis à chacun des lauréats présélectionnés dans chacune de ces régions mutualistes*.

- **2 - Au plan national**

Les 8 gagnants présélectionnés concourront ensuite pour un prix de 2 000 euros remis lors d'une cérémonie à Paris au dernier trimestre 2016.

Chaque semaine entre septembre 2015 et juin 2016, le dossier d'un candidat sélectionné sera présenté sur l'antenne de la radio RCF. La diffusion de cette émission est réalisée dans le cadre du programme national sur l'ensemble des 250 fréquences en France.

**Ce planning étant susceptible de varier, des informations complémentaires lui seront communiquées en temps utile.*



Description de son fonctionnement :

Description de ses missions :

Joindre une attestation de soutien de l'organisme de référence concernant la participation et le projet du candidat.

Votre projet ou engagement

Titre du projet :

Description :

Témoignages, soutiens, parrainages (en dehors de l'organisme de référence) :



Articles de presse (facultatif) :

Comment envisagez-vous de présenter votre projet/engagement le jour des sélections :

Comment avez-vous connu le Trophée de l'engagement Saint-Christophe RCF ?

- par un collaborateur de la mutuelle
- par un délégué de la mutuelle
- par le biais d'un organisme ? Si oui, lequel ? :
- par le biais de la radio RCF
- par un autre biais ? Si oui, lequel ? :

Dans le cadre de votre participation au Trophée de l'engagement Saint-Christophe RCF 2016, vous serez invité(e) à transmettre, en complément de votre dossier de candidature, tout document, sous forme de fichier électronique et de préférence au format PDF, relatif au projet qui fait l'objet de votre participation (articles, photographies...)

Document à faire parvenir au service communication : service.communication@msc-assurance.fr avant le 31 décembre 2015.



Droits d'auteur

Objet du concours :

Le concours a pour objet de mettre à jour un projet original dans un domaine culturel, artistique, humanitaire ou social.

Dans ce cadre, la Mutuelle Saint-Christophe assurances peut être amenée à projeter et/ou à reproduire, sur ses supports de communication à usage interne et/ou externe, toute information ou tout document contenu dans le dossier du candidat ou transmis en complément de celui-ci, relatifs à son projet.

À ce titre, en faisant acte de candidature au trophée, le candidat accepte et autorise la Mutuelle Saint-Christophe assurances à utiliser, et/ou à exploiter à titre gracieux et non exclusif, l'ensemble des droits liés à la propriété intellectuelle portant sur les informations et documents contenus dans son projet, pour toute reproduction et/ou de diffusion sur tout support technique et informatique dont elle dispose.

Par conséquent, par cette autorisation, le candidat reconnaît être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux informations et documents transmis dans son projet, ou avoir préalablement obtenu l'accord écrit des titulaires de ces droits.

Ainsi, il garantit la Mutuelle Saint-Christophe assurances contre toute action ou réclamation de quelque nature que ce soit émanant d'un tiers et résultant desdites exploitation des informations et documents susmentionnés.

Cette autorisation donnée est valable dans le monde entier, pendant toute la durée du présent concours ainsi que pour une durée de dix (10) ans à partir de la date de remise du trophée, laquelle se déroulera à Paris en octobre 2016.

Droit à l'image

En faisant acte de candidature le candidat s'engage à accepter de présenter son projet/engagement en présence d'une assemblée de 150 participants environ, notamment lors de la remise du trophée organisée à Paris en octobre 2016.

Le/la lauréat(e) nominé(e) autorise également la Mutuelle Saint-Christophe assurances, ou tout sous-traitant et tout média soutenant le concours, à enregistrer et/ou à diffuser son image, sur tout support, à titre de communication, et notamment à l'occasion de la cérémonie de remise du trophée, ainsi que dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au trophée et à ses résultats.

Cette autorisation donnée à titre gratuit est valable dans le monde entier, pour la durée du concours et pour une durée de dix (10) ans après la date de remise du trophée.



Marques et logos de la Mutuelle Saint-Christophe assurances

La Mutuelle Saint-Christophe assurances autorisera par convention écrite le/la lauréat(e) nominé(e) à associer le terme « lauréat(e) » à la marque « Mutuelle Saint-Christophe assurances – Trophée de l'engagement Saint-Christophe RCF 2016 » dans sa communication institutionnelle.

Cette autorisation sera délivrée sur demande du candidat et sera valable pour tout support utilisé, pour une durée de dix (10) ans à compter de la signature de ladite convention, sous réserve pour le/la lauréat(e) de respecter la charte graphique concernant la marque et le logo de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre de ce concours feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la bonne gestion et à son organisation.

Ce traitement sera exclusivement assuré par les personnels de la Mutuelle Saint-Christophe assurances et ses sous-traitants éventuels dans le cadre de ce concours.

Il est rappelé au candidat que conformément à la loi « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui le concernent. Pour se faire, il devra s'adresser au service Finance & Contrôle – Candice Montout de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, Référent CNIL - 277, rue Saint-Jacques, 75256 Paris cedex 05.

Fait à :

Le :

NOM et SIGNATURE :

(Signature précédée de « Bon pour accord »)

Merci de retourner votre dossier dûment complété et signé à :

service.communication@msc-assurance.fr

avant le 31 décembre 2015.